

Promotion Messieurs
De la Ligue Paris Ile-de-France
Golf des Boucles de Seine
27 & 28 avril 2024



REGLES LOCALES 2024

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes de la FFGolf et annulent et remplacent toute autre règle locale.

Hors limites (Règle 18) :

Délimités par les clôtures, les alignements de piquets blancs et/ou les lignes blanches continues ou en pointillés.

Jeu du Trou n°9 : le trou n°10 au-delà des piquets blancs à tête verte situés entre les trous 9 et 10. Ces piquets sont des obstructions inamovibles pour le jeu du trou n°10.

Conditions anormales du parcours (Règle 16) :

Obstructions inamovibles

- Trou 18 : le chemin dallé traversant le fairway.
- Têtes de drain.
- Les zones empierrées ou gravillonnées.

Obstructions amovibles

- Les pierres dans les bunkers.

Parties intégrantes du parcours :

- Trous 1 et 8 : rochers dressés.
- Les chemins.
- Les souches et les bûches mises en tas.

Zones à pénalité (Règle 17) :

Les ruptures de pente définissent les ZAP non marquées.

Trou 1 (à gauche) et Trou 9 (à droite) : la zone à pénalité rouge s'étend jusqu'au hors limite.

Recommandations :

Le Prêt à jouer

La Règle 18.3 qui vous permet de jouer une balle provisoire en cas de doute sur la localisation de la balle

La Règle 20.1c(3) qui vous permet de jouer deux balles en cas de doute sur la procédure : l'attente d'un arbitre ne sera pas retenue comme excuse valable en cas de retard au recording.

Total du Tour (arrivée au recording) : 4h30
Accueil (appel arbitre) : 01 34 79 39 00

Promotion Messieurs
De la Ligue Paris Ile-de-France
Golf des Boucles de Seine
27 & 28 avril 2024



REGLES LOCALES 2024

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes de la FFGolf et annulent et remplacent toute autre règle locale.

Hors limites (Règle 18) :

Délimités par les clôtures, les alignements de piquets blancs et/ou les lignes blanches continues ou en pointillés.

Jeu du Trou n°9 : le trou n°10 au-delà des piquets blancs à tête verte situés entre les trous 9 et 10. Ces piquets sont des obstructions inamovibles pour le jeu du trou n°10.

Conditions anormales du parcours (Règle 16) :

Obstructions inamovibles

- Trou 18 : le chemin dallé traversant le fairway.
- Têtes de drain.
- Les zones empierrées ou gravillonnées.

Obstructions amovibles

- Les pierres dans les bunkers.

Parties intégrantes du parcours :

- Trous 1 et 8 : rochers dressés.
- Les chemins.
- Les souches et les bûches mises en tas.

Zones à pénalité (Règle 17) :

Les ruptures de pente définissent les ZAP non marquées.

Trou 1 (à gauche) et Trou 9 (à droite) : la zone à pénalité rouge s'étend jusqu'au hors limite.

Recommandations :

Le Prêt à jouer

La Règle 18.3 qui vous permet de jouer une balle provisoire en cas de doute sur la localisation de la balle

La Règle 20.1c(3) qui vous permet de jouer deux balles en cas de doute sur la procédure : l'attente d'un arbitre ne sera pas retenue comme excuse valable en cas de retard au recording.

Total du Tour (arrivée au recording) : 4h30
Accueil (appel arbitre) : 01 34 79 39 00

